

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
TROISIEME REGION MILITAIRE
CHAHID BEN BOULAID MUSTAPHA
DIRECTION REGIONALE DES INFRASTRUCTURES MILITAIRES

MISE EN DEMEURE N°01

Conformément au contrat n° **125/2024** du **12/12/2024**, portant sur les travaux de réalisation des abris pour groupes électrogènes y/c raccordement avec synchronisation de (02) groupes électrogènes au niveau d'une unité / béchar, pour un délai de **(06)** mois, **et compte tenu de ce qui suit:**

- **Abstention quand à la constitution de la caution de bonne exécution.**

Une mise en demeure N° 01 est adressée à L'entreprise des travaux de Bâtiment Tout corps d'état <<**HABAB MOHAMMED MOSTAPHA**>>, sise à Hai Gourai N° 12 S N° 142/ Béchar, pour **constituer de la caution de bonne exécution** et ce, au cours de **huit (08)** jours à partir de la date de publication de la présente à la presse nationale et au Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public.

Faute d'obtempérer à la présente, il sera procédé à l'application des mesures coercitives prévues conformément à la réglementation en vigueur, ainsi que l'article n° (10) du contrat conclue.